

Date de dépôt : 9 septembre 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Frédéric Hohl : Qui va piloter les démarches de reconduction de la subvention de la relève du sport pour la subvention 2016/2017 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises souhaitent renforcer leur soutien à la relève du sport à Genève.

Un grand nombre de jeunes athlètes genevois de toutes disciplines confondues, d'élite en particulier, sont motivés par la culture du sport. Cette démarche permet, sans aucun doute, d'un point de vue socioculturel, de leur permettre d'évoluer sainement dans notre société quelle que soit l'issue de leur parcours sportif.

Les collectivités publiques se sont concertées, en lien avec les associations et les clubs sportifs, pour proposer un plan de développement de la relève du sport genevois, sur la base des forces vives et des projets existants, dans une logique de développement de pôles de formation régionaux ou nationaux à Genève, en complément de l'action des autres régions du pays.

Pour les trois prochaines années, l'ambition est de contribuer à la mise en place de structures de la relève dans le hockey sur glace, le football, le basketball et le volleyball. L'effort est concentré dans un premier temps sur les principaux sports d'équipe du canton, avec l'intégration possible d'autres sports à l'avenir, dans le cadre d'un concept évolutif.

Avec ce plan pour la relève du sport à Genève, les collectivités publiques marquent leur engagement pour le développement du sport à Genève. Investir dans la relève, c'est offrir des perspectives de formation sportive et professionnelle aux jeunes du canton, et préparer l'avenir du sport genevois. Comme dans tout bon projet, il doit y avoir un leader; ma question est donc la suivante :

Qui va piloter les démarches de reconduction de la subvention de la relève du sport pour la subvention 2016/2017 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) se sont engagés, en collaboration avec les associations sportives, à soutenir la relève du sport genevois, notamment par la mise sur pied des centres cantonaux de la relève.

Le plan de soutien 2013-2015 a porté sur la création de centres cantonaux de la relève pour le hockey sur glace, le football, le volleyball, le basketball et le tennis de table.

La commission technique de la relève, constituée des représentants du canton, de la ville et de l'ACG, a pour mission d'évaluer les différents projets et d'assurer la bonne utilisation des subventions.

L'organisation entre les collectivités est définie par une convention interne de gestion signée en 2013. Cette dernière stipule que le service cantonal du sport du canton de Genève et le service des sports de la Ville de Genève assument la présidence et le secrétariat à tour de rôle pour la durée d'un plan de relève (3 ans). Le service cantonal du sport assume, depuis 2013, la présidence de la commission technique et ceci jusqu'à fin 2015.

Dès le 1^{er} janvier 2016, le plan de relève sportive sera mis à jour avec l'intégration de nouveaux projets (volleyball masculin, tennis de table). Le plan de soutien 2016-2018 consistera à mener les démarches de reconduction des soutiens aux projets sportifs existants et à l'étude des nouveaux projets de centres cantonaux de la relève (natation, handball, tennis).

Selon la convention interne de gestion actuelle, il reviendrait au service des sports de la Ville de Genève d'assumer à son tour la présidence de la commission technique à partir du 1^{er} janvier 2016.

Cependant, dans le cadre des négociations concernant la répartition des tâches entre le canton et les communes, le canton a proposé aux communes de prendre en charge la responsabilité de la relève sportive du canton (centres cantonaux de la relève) au regard de son expertise et de ses compétences dans ce domaine. La décision sur ce point devrait intervenir prochainement et faire partie des trains de mesures sur la répartition des tâches entre le canton et les communes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP